

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 36 (1910)
Heft: 10

Artikel: Le Casino Lausanne-Ouchy
Autor: Meyer, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-81424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES — PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS

RÉDACTION : Lausanne, 2, rue du Valentin. P. MANUEL, ingénieur et D^r H. DEMIERRE, ingénieur.

SOMMAIRE : *Le Casino Lausanne-Ouchy* (pl. 4). — *Procédé de fondation par compression mécanique du sol*, par M. P. Ossent, ingénieur. — Résultats du concours de Serrières-Neuchâtel. — Société vaudoise des ingénieurs et des architectes : assemblée générale du 9 avril 1910 (suite et fin). — Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes : séances des 1^{er} et 13 avril 1910. — Chemins de fer de la Greina. — Tunnel du Lötschberg. — L'enseignement mathématique en Suisse. — Association amicale des anciens élèves de l'École d'ingénieurs de l'Université de Lausanne : demande d'emploi.

Le Casino Lausanne-Ouchy

PLANCHE 4. ✓

A la suite d'un concours entre architectes lausannois pour l'élaboration des plans d'un Casino à édifier sur la propriété Mathey, place Montbenon¹, le projet du soussigné obtint le premier prix. Conformément au programme du concours, son auteur fut chargé de l'étude du projet définitif et de la direction des travaux. Le projet de concours subit une sensible réduction dans ses dimensions et les deux pavillons annexes du hall-restaurant furent supprimés.

Commencés en mai 1908, les travaux furent terminés en septembre 1909.

¹ Voir *Bulletin technique* 1907, page 194.

Leur mise en soumission imposait à chaque entrepreneur une prise d'actions d'environ 10 % du montant de son entreprise.

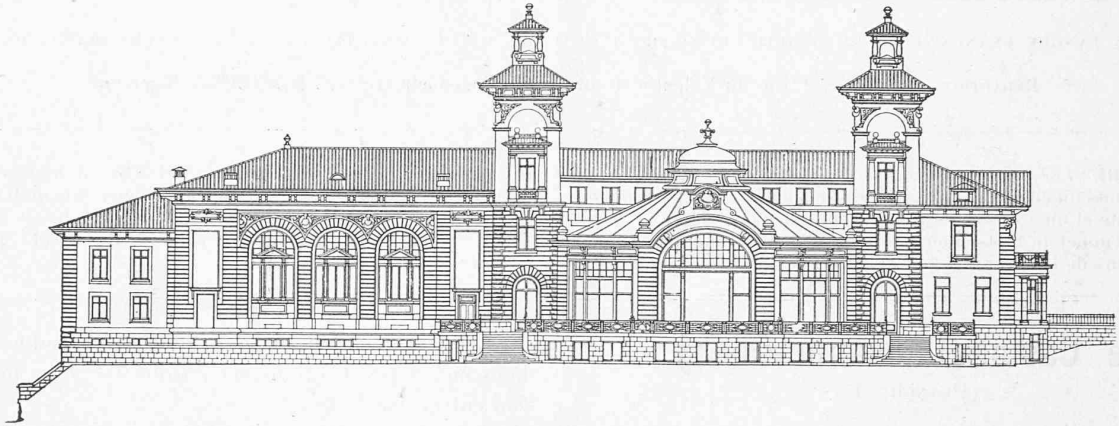
En calculant, d'une part, le cube réel de la construction et englobant, d'autre part, dans le coût total du bâtiment, tous les travaux, les honoraires d'architecte, ainsi que le jardin et les travaux extérieurs, le prix du mètre cube de construction s'élève à Fr. 26,40. Les devis furent dépassés de Fr. 22 688, ce qui représente le 4,7 % du montant total des devis.

Dans le rapport du Comité du Casino à l'assemblée générale des actionnaires, il fut déclaré que le dépassement des devis de l'architecte atteignait la somme de Fr. 60 000. Cette différence avec le dépassement réel pro-

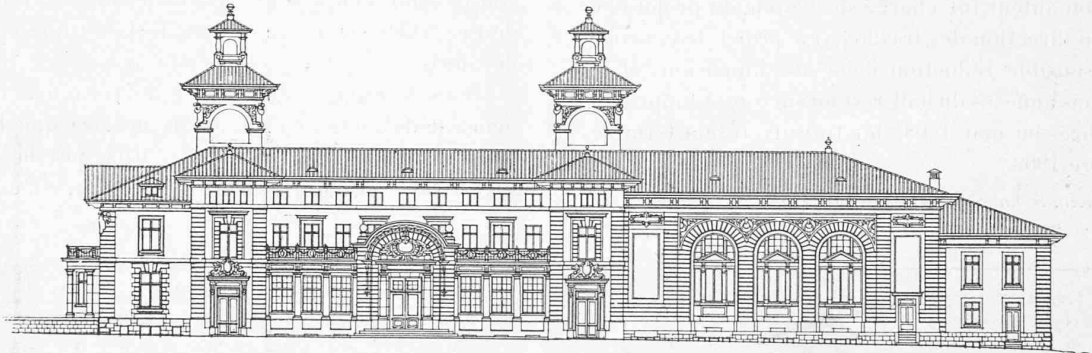


Casino de Lausanne-Ouchy. — Façade nord. — Architecte : M. H. Meyer, à Lausanne.

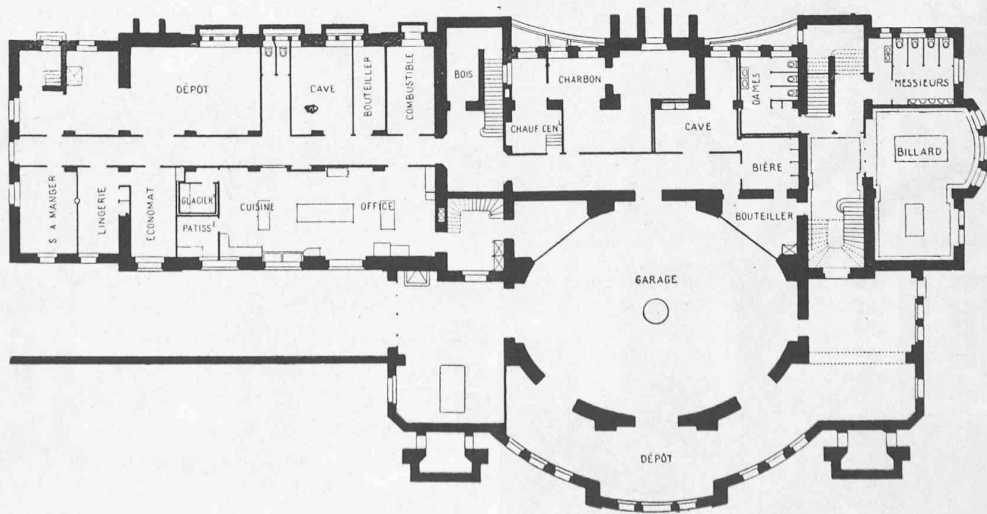
LE CASINO DE LAUSANNE-OUCHY



Façade principale. — 1 : 500.



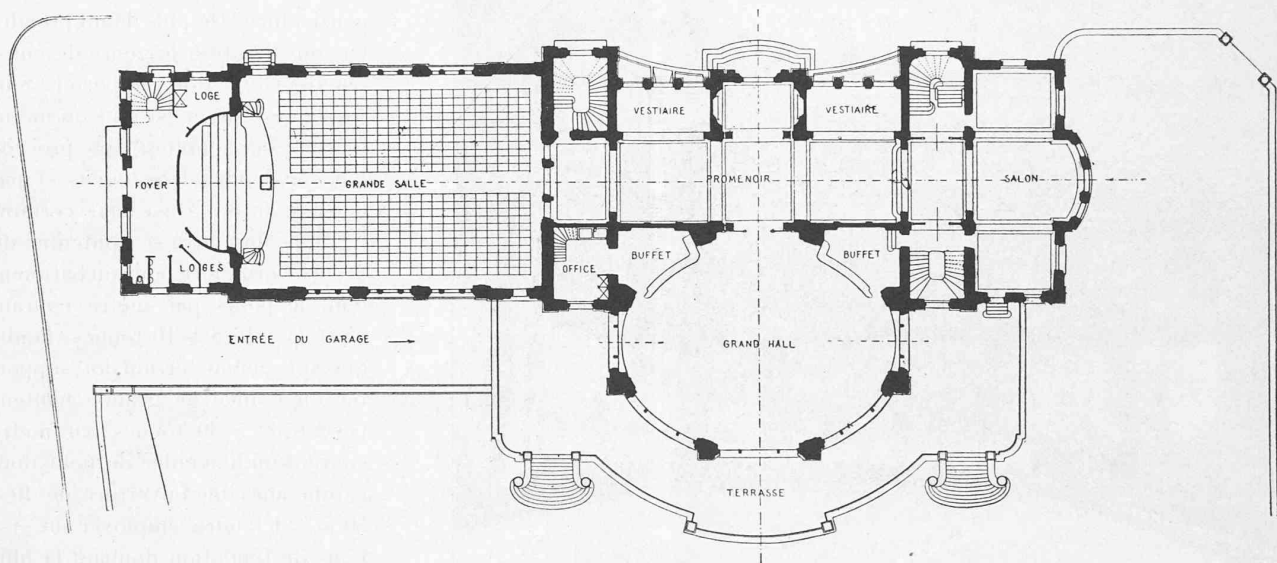
Façade nord. — 1 : 500.



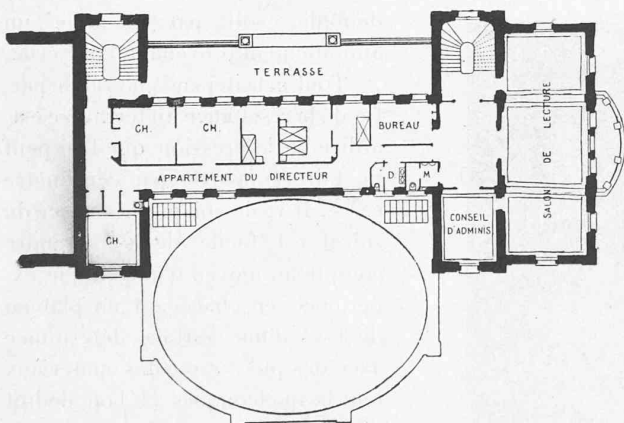
Plan du sous-sol. — 1 : 500.

Architecte : M. H. Meyer, à Lausanne.

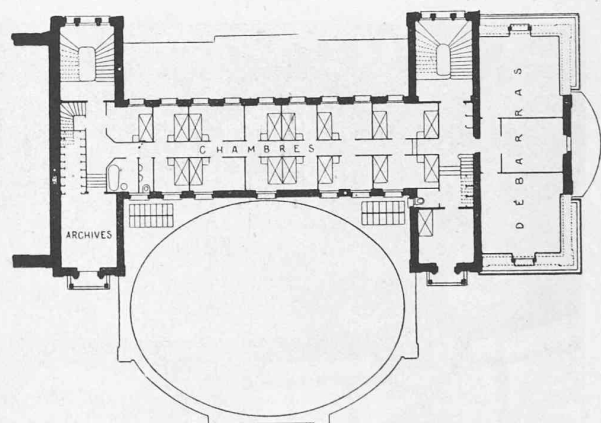
LE CASINO DE LAUSANNE-OUCHY



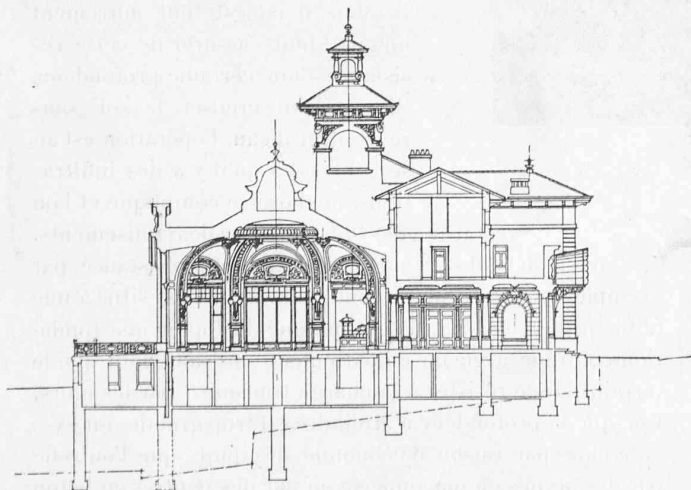
Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 500.



Plan du premier étage. — 1 : 500.



Plan du deuxième étage. — 1 : 500.



Coupe sur hall et entrée. — 1 : 500.

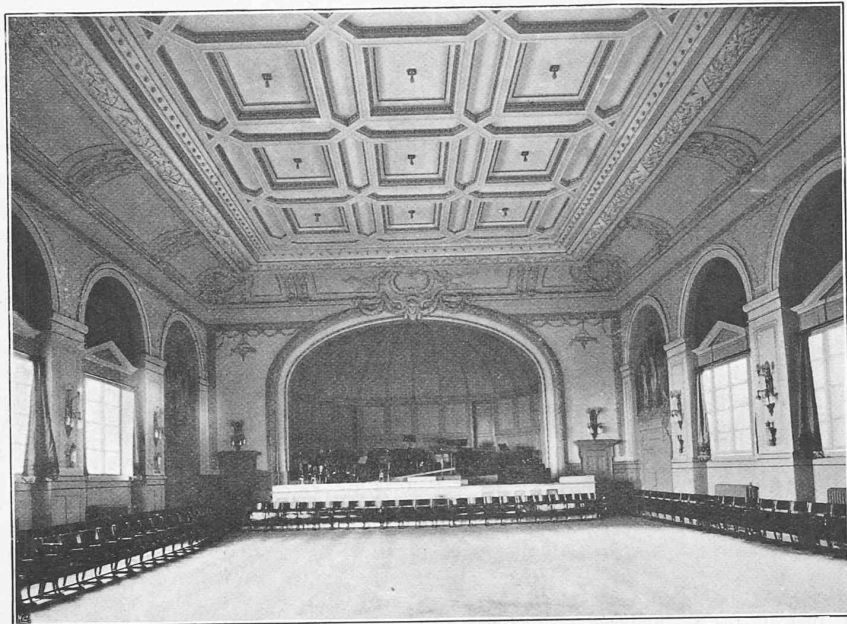
vient du fait que le Comité a chargé le compte des travaux des éléments suivants, qui ne figurent pas et ne devaient pas figurer dans le devis, soit :

Les frais du concours ouvert entre architectes, les frais d'expertise, une contribution à la commune pour les travaux de remblais de la terrasse et enfin un dépassement de devis pour travaux d'éclairage électrique et de lustrerie, dont l'étude et la direction ne furent pas confiés à l'architecte.

Il paraîtrait, en outre, qu'il n'a été tenu aucun compte d'une somme de Fr. 7928 pour divers travaux commandés en cours d'exécution par le Comité et ne figurant pas dans les plans qui ont servi de base au devis.

H. MEYER,
architecte.

LE CASINO DE LAUSANNE-OUCHY



Vue de la grande salle.



Vue du restaurant.

Architecte : M. H. Meyer, à Lausanne.

Procédé de fondation par compression mécanique du sol.

Par M. P. OSSENT, ingénieur.

Introduction.

La question des fondations est celle qui de tout temps a le plus préoccupé les constructeurs, car on peut dire avec raison que chaque cas étant différent, il fournit aussi cha-

que fois un problème nouveau à résoudre. Cela dépend tout d'abord du sol, de sa composition et de sa consistance. De plus il faut prendre en considération le genre de construction qu'il doit supporter. Suivant que celle-ci est plus ou moins lourde, on adoptera tel procédé qui conviendra dans un cas et pas dans un autre. Ainsi dans certains terrains on pourra se contenter du procédé ordinaire pour un bâtiment dont le poids par mètre courant n'est que de 8 à 10 tonnes, tandis que si ce même terrain doit supporter un édifice de grande hauteur pesant 30 à 40 tonnes par mètre courant ou une culée de pont dont l'arche aura une ouverture de 40 à 50 m., il faudra employer un système de fondation donnant la plus grande sécurité afin que cette construction ne soit pas exposée à être détruite par suite d'une cause accidentelle, soit par exemple un affouillement provenant d'une crue.

Tout cela dépend en grande partie de la résistance du terrain, c'est-à-dire de la pression que l'on peut lui faire supporter par centimètre carré. Il va de soi qu'à la surface du sol il est facile de s'en rendre compte au moyen d'une simple expérience, en chargeant un plateau de bois d'une surface déterminée avec des pierres ou des matériaux lourds quelconques et l'on déduit d'après l'enfoncement observé la résistance du sol par centimètre carré.

Mais il en est tout autrement lorsqu'il faut s'assurer de cette résistance à une certaine profondeur. Si l'on peut creuser le sol, sans rencontrer d'eau, l'opération est aisée, mais dès qu'il y a des infiltrations, la chose se complique et l'on

est obligé de recourir à des blindages et à des épaissements.

Lorsqu'on peut se rendre compte de cette résistance, par exemple dans le cas où le fond de la fouille est situé à une faible profondeur, il est tout indiqué d'adopter une fondation continue avec un empattement suffisant pour que le terrain puisse résister à la charge transmise par les murs. Lorsque la profondeur à atteindre est trop grande, on exécute alors par raison d'économie des puits que l'on relie par des arches en maçonnerie ou par des poutres en béton armé. Toutefois ce procédé ne s'emploie que dans des ter-



LE CASINO DE LAUSANNE-OUCHY

ARCHITECTE : M. H. MEYER, A LAUSANNE